

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE 31 MARS 2025**

**Délibération : 31032025- 19    Acte : 9.1**

**Présents : 19**

**Pouvoirs : 9**

**Excusés sans pouvoir : 4**

**Absent non excusé :1**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mars, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre Cazé en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 19 présents à l'ouverture de cette séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025, joint en annexe.

Secrétaire de séance  
**Pierre CAZE**



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Dominique LEVEQUE**



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

## CONSEIL MUNICIPAL 10 MARS 2025 PROCES-VERBAL

---

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre Cazé en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 27 présents à l'ouverture de cette séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Aÿ représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :**

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025**

- 1. ADMINISTRATION : approbation du PV du conseil municipal du 27 janvier 2025**
- 2. FINANCES : débat d'orientation budgétaire**
- 3. FINANCES : avance sur subvention de fonctionnement à l'association « la maison de Mareuil »**
- 4. JURIDIQUE : convention avec l'A.I.M.A.A**
- 5. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Lire et faire Lire dans la Marne »**
- 6. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Marche Mythique Organisation » pour l'organisation du Paris-Colmar**
- 7. SUBVENTIONS : renouvellement de demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'une structure d'escalade de bloc au gymnase Charles de Gaulle**
- 8. MARCHES PUBLICS : projet de réhabilitation de l'ancienne école La Noue en médiathèque et centre de loisirs – approbation de l'avant-projet définitif**
- 9. MARCHES PUBLICS : approbation du projet culturel, scientifique, éducatif et social ( PCSES) de la future médiathèque**
- 10. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs (avancement de grades)**
- 11. QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30



## **1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025**

Le procès-verbal est en pièce annexe. Il est proposé de l'approuver.

### **PV APPROUVE**

## **2. FINANCES : débat d'orientation budgétaire**

En amont du Budget Primitif qui sera soumis au vote lors de la séance du 31 mars prochain, il convient de prendre connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ainsi que des ratios sur la situation financière et comptable de notre collectivité.

**Il est proposé d'acter la tenue de ce débat.**

*M. Lévêque a présenté les orientations budgétaires : il indique que ces orientations sont faites dans des conditions un peu exceptionnelles en raison d'un certain nombre de faits qui ne sont pas de notre fait, mais sont relatifs à la politique gouvernementale et au fait que nous avons eu deux gouvernements dont l'un a été censuré avant d'avoir un budget définitif, et dont nous avons mesuré les conséquences sur notre budget.*

*Dans les dispositions impactant les communes, M. Lévêque indique que la commune d'Aÿ-Champagne est concernée par le Fonds de précaution. La commune aura un prélèvement sur l'exercice 2025. Donc dans la fiscalité, il y aura une soustraction de 19000€ que l'Etat gardera, qu'il doit en principe rembourser à la commune sur 3 années donc un peu plus de 6000€ par an ; mais l'Etat en gardera 10 % au titre de la solidarité entre les uns et les autres.*

*Il ajoute : « Depuis, nous avons appris, vous entendez peut-être les paroles des ministres, que les collectivités locales, notamment dans ce grand effort de réarmement, seront sans doute mises à contribution dans les années ultérieures. Donc il est probable que ce DILICO s'auto alimente tous les ans où on risque d'être amené à participer en espérant que le montant de cette participation ne soit pas supérieure à celui que l'on appréhende aujourd'hui. C'est quand même une somme mais la CCGVM sera impactée de 175 000€, qui est une somme beaucoup plus importante ».*

*M. Lévêque précise après la lecture du rapport : il est vraisemblable que nous ne connaissons pas le montant de la DGF avant le vote du budget donc on raisonnera sans doute sur l'estimation qu'on vous a précisé là et puis d'autres chiffres ne seront peut-être pas connus y compris le dispositif DILICO, le chiffre indiqué tout à l'heure de 19000 €, est un chiffre communiqué par l'Association des Maires de France, le calcul étant impossible à faire par nous-mêmes. Ils ont inventé une formule qui particulièrement spectaculaire. Il n'y manque que la vitesse du vent et l'âge du capitaine.*

*V. Droin : peut-on avoir la présentation du projet de la rue Henrion ?*

*D. Lévêque : bien sûr, il a été présenté aux riverains il y a 1 semaine, jeudi dernier (précisé par S. Dailly), on attend encore le retour des riverains avant d'avoir le projet définitif. Ceci dit la consultation a été lancée parce que les modifications qui pourraient être faites seront des modifications à la marge. On était encore en rapport avec la maison Roederer car ils ont un pressoir dans cette rue.*

*P. Cazé : je les ai rencontrés vendredi ; ils vont nous faire une liste de remarques et de propositions éventuelles pour essayer d'améliorer l'usage avant les travaux et l'usage après les travaux, pour que ce soit optimal pour les habitants et les entreprises notamment la période de vendange qui inquiète un*

peu et la période de traitement qui va devoir être poursuivie si on a une météo qui est la même qu'en 2024.

D. Lévêque : à terme, ils vont déménager sauf leur centre de pressurage mais tous leurs véhicules vont partir ailleurs sur la commune d'Aÿ. Donc on vous enverra le plan avec l'estimation des travaux que vous connaissez. C'est autour d'1 million d'euros, 700 000€ pour la CCGVM et 300 000€ pour la commune.

V. Droin demande s'il y a une réduction de places de stationnement.

D. Lévêque : il y a une légère réduction de places de stationnements ; les places de stationnement actuelles ne sont pas de vraies places de stationnement puisqu'ils stationnent sur les trottoirs. On a de vraies places mais sur la fin de la rue quand on arrive vers la propriété d'une conseillère municipale, il y a un rétrécissement de la voie, il faut impérativement qu'on ait un trottoir d'1m40 imposé par les normes et par la nécessité d'avoir un trottoir accessible aux PMR. On a demandé aux riverains de ne pas hésiter à nous solliciter pendant les réunions de chantier mais aussi à nous proposer des améliorations éventuelles. Et quelquefois, il y a des remarques de bon sens qui peuvent être reprises.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **3. FINANCES : avance sur subvention de fonctionnement à l'association « la Maison de Mareuil »**

L'association « La Maison de Mareuil » sollicite une avance sur la subvention de fonctionnement 2025 afin de pouvoir faire face aux dépenses de ce début d'année.

La situation financière apparaît actuellement délicate ( 1500 € sur le compte courant).

Parmi les dépenses figurent notamment salaires ou indemnités des intervenants et en 2025, un supplément du coût des assurances, une demande du club de billard d'une subvention afin de changer la table de billard.

Dans l'attente de versement total de la subvention de fonctionnement 2025, l'association sollicite une avance de 3 000 €.

**Il est proposé** de voter cette avance de 3 000 €, le complément sera versé après l'étude des dossiers de demande de subvention de l'ensemble des associations par la Commission puis voté en conseil municipal fin mars.

M. Bénard-Louis : Le club de billard a un problème avec la climatisation. Qui va refaire la climatisation ? La commune ou le club qui se débrouille ?

D. Lévêque : je connais mal le statut de cette maison ; j'imagine que s'il y a des problèmes de climatisation, je nous vois mal demander à l'association de prendre cela en charge. Peut-être faut-il clarifier les liens entre la maison de Mareuil et la commune. C'est un bâtiment construit par la commune, me semble-t-il.

M. Bénard-Louis : la première climatisation installée c'était via le club. Ils ont bricolé mais maintenant, ce n'est plus possible.

A. Jacquart : est-ce des problèmes d'humidité ?

M. Bénard-Louis : ce sont les climatisations qui sont sur les toits et cela chauffe. Il faut refroidir. C'est quand même un club où il y a 35 adhérents.

D. Lévêque : il faut regarder à cela. Je doute que ce soit de la responsabilité de l'association. C'est un bâtiment communal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



#### **4. JURIDIQUE : convention avec l' A.I.M.A.A**

L'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux ( A.I.M.A.A) assure pour les communes un service pour les animaux errants. Le conseil municipal autorise depuis plusieurs années à recourir aux services de l'A.I.M.A.A.

**Il est proposé** de renouveler la convention, pour l'année 2025, prévoyant une participation de 0.40 € par habitant, ce qui correspond à une participation financière de 2096 € pour les 3 communes déléguées.

*Pas de question*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **5. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Lire et Faire Lire dans la Marne »**

L'association « Lire et Faire lire dans la Marne » poursuit son action dans notre commune. Des enfants de la crèche bénéficient de ce programme grâce à l'intervention de bénévoles.

L'association souhaite continuer également dans l'école élémentaire de notre commune et remettre un livre à chaque enfant participant à l'exposition de dessins sur le thème « Il était une fois ma planète » pour 2025.

Cette exposition se déroulera en mai/juin 2025 à la Maison pour tous d'Epernay.

L'association sollicite une aide financière de la commune pour l'aider à l'achat de livres pour 49 enfants.

**Il est proposé** de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

*Pas de question*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **6. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Marche mythique Organisation » pour l'organisation du Paris-Colmar**

Le conseil municipal peut, sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

La 76<sup>ème</sup> édition de PARIS COLMAR CREDIT MUTUEL se déroulera du 3 au 8 juin 2025 et traversera la commune le jeudi 5 juin 2025 entre 1h30 et 6h00 du matin. Un point de contrôle pour cette épreuve sera installé sur la commune d'Aÿ à la salle des fêtes.

L'association sollicite une aide financière de la commune afin de l'aider à continuer à faire vivre cette aventure sportive.

**Il est proposé** de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association Marche Mythique Organisation.



*S. Dailly : pourquoi on les appelle « exceptionnelle » parce qu'elles sont récurrentes ?*

*D. Lévêque : c'est simplement la différenciation entre les subventions de fonctionnement versées chaque année aux associations et puis des demandes qui sont faites pour des événements particuliers, c'est pour cela qu'elles sont dites exceptionnelles mais effectivement , elles sont récurrentes.*

#### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **7. SUBVENTIONS : renouvellement de demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'une structure d'escalade de bloc au gymnase Charles de Gaulle**

Le dossier d'aménagement d'une structure d'escalade de bloc a fait l'objet d'une délibération du plan de financement et approuvant la présentation d'une demande de subvention au titre de la DETR lors du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Ce dossier n'avait pas été retenu par les services de l'Etat l'année dernière. En l'absence de commencement d'exécution, il est possible de représenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2025.

En effet, ce dossier a pris du retard, notamment sur les questions de sécurité incendie. Afin de pallier à ces difficultés, la commune a fait le choix de se faire accompagner par les services de la fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) dans le cadre d'une mission assistance à maîtrise d'ouvrage.

La FFME a ainsi dressé un plan de financement actualisé pour ce projet :

- Structure artificielle d'escalade (SAE) départementale de bloc : 70 000 € HT
- Tapis de réception : 25 000 € HT
- Prises (10/m<sup>2</sup>) et volumes (2/m linéaire) : 30 000 € HT

**TOTAL : 125 000 € HT**

**Il est ainsi proposé** de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2025, sur la base de l'estimation financière actualisée.

Plan de financement prévisionnel actualisé :

| Financier               | Taux de financement | Montant de la subvention |
|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Département de la Marne | 14 %                | 17 232 €                 |
| DETR                    | 30 %                | 37 500 €                 |
| Fonds propres           | 56 %                | 70 268 €                 |

*V. Droin : on parle de problème de sécurité/incendie, de quoi il s'agissait ?*

*J-B. Soubieux : on a commencé le projet, le gymnase est un bâtiment quand même important, par rapport à la première demande de subvention qu'on avait faite au Département qui nous a été attribuée. On a revu le dossier en prenant appui de la Fédération française d'escalade, qui nous assure une maîtrise d'œuvre sur le dossier. En même temps, on règle les questions dans la grande salle de tous les accès de sécurité car le fait de mettre le mur d'escalade, cela va enlever une sortie qui est définie comme sortie de secours au*

*fond dans le mur d'escalade existant ; là, cela va être par-dessus donc on va devoir en recréer en d'autres endroits.*

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **8. MARCHES PUBLICS : projet de réhabilitation de l'ancienne école La Noue en médiathèque et centre de loisirs – approbation de l'avant-projet définitif**

Le cabinet d'architecture Manière-Mazocky, maître d'œuvre retenu pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs a élaboré l'avant-projet définitif du réaménagement de ce bâtiment. Le projet consiste ainsi en la restructuration de ce bâtiment de plus de 700 m<sup>2</sup>, implanté sur un terrain de 2 670 m<sup>2</sup>. L'objectif est de créer deux espaces distincts au sein de ce bâtiment ; une médiathèque et un centre de loisirs destiné à l'accueil des enfants de 3 à 6 ans.

Le centre de loisirs pourra accueillir 64 enfants de 3 à 6 ans. Il sera composé de plusieurs espaces :

- Hall d'entrée,
- Salles d'activité,
- Réfectoire dimensionné pour 32 enfants (64 enfants en 2 services) et de sa partie office associée. Cet office bénéficiera d'un lien direct avec une aire de livraison extérieure,
- Locaux de rangement et local ménage,
- Espace bureau et détente pour les animateurs,
- Sanitaires pour les enfants et adultes,
- Espace de cour extérieure en lien direct avec la grande salle d'activités.

Le centre de loisirs accueillera les enfants sur les périodes de vacances scolaires et le mercredi. Il occupera un espace de près de 300 m<sup>2</sup> et bénéficiera d'un espace extérieur de près de 500 m<sup>2</sup>.

La médiathèque occupera un espace total de 410m<sup>2</sup> et comprendra également un espace extérieur de 541m<sup>2</sup>. Elle sera composée de plusieurs espaces :

- Un hall d'accueil,
- Un bureau/réserve,
- La salle principale de la médiathèque,
- Une salle d'exposition,
- Une salle d'atelier cuisine,
- Des sanitaires et locaux techniques.

La salle principale sera elle-même organisée en sous-espaces (0-3 ans, 3-6 ans, 6-12 ans, adolescents, adultes, espace détente avec distributeur de boissons, espace ludothèque, espace de travail, banque d'accueil).

La salle d'exposition et la salle d'atelier cuisine pourront être prêtées pour des événements avec du public extérieur. Ces deux salles bénéficient de leur propre accès depuis l'extérieur.

L'estimation financière des travaux au stade APD est de 1 553 620,00 € HT.

**Il est donc proposé d'approuver cet avant-projet définitif.**

*V. Droin demande où se situe le local de stockage pour le centre de loisirs.*

*J-B. Soubieux : il y a des locaux dedans. On a prévu un local extérieur pour les vélos et autres, de type cabane, ce n'est pas une construction en dur. A l'intérieur, il y a des espaces de rangement et de stockage.*



*Cela s'affinera au cours du projet ; c'était déjà présent sur les plans. Pour les zones de stockage, on a étudié la question avec la MJC au moment de la réalisation des plans.*

*V. Droin : ce sera plus sur l'aspect mobilier que sur un local dédié.*

*D. Lévêque : tout sera prévu pour le rangement des jouets des enfants de 3 à 6 ans dans le cadre du centre de loisirs.*

*V. Droin : c'est parce que je vois tout ce que cela occupe comme place à la Maison de Mareuil pour le centre de loisirs, il y a un peu de volume.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **9. MARCHES PUBLICS : approbation du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la future médiathèque**

Afin de définir les objectifs et enjeux que devra assurer la future médiathèque, un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) a été rédigé. Ce document stratégique, réalisé en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Marne (BDM), est un outil de pilotage qui définit les objectifs de l'établissement au vu d'un diagnostic territorial et un bilan de l'existant.

**Il est proposé** au conseil d'approuver ce document ( présenté en annexe).

*M. Lévêque précise que ce document est coconstruit avec la Bibliothèque Départementale et la DRAC ; document en 3 partie . La première est un état des lieux et un diagnostic ; le deuxième dresse un portrait des bibliothèques actuelles et la troisième partie sur le projet.*

*V. Droin : est-ce qu'on a ou on va déposer un dossier de demande de dotation globale de décentralisation ?*

*J-B. Soubieux : c'est la DRAC*

*D. Lévêque : la subvention de l'Etat est attribué au titre de la DGD*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **10. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs (avancement de grades)**

Afin de pouvoir procéder aux différents avancements de grade prévus sur l'année 2025, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens.

**Il est donc proposé** d'approuver le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

|                                                     | Tableau actuel | Proposition | Nouveau Tableau |
|-----------------------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 9              | + 6         | 15              |

*D. Lévêque : ce sont des avancements obligatoires.*

*E. Poulet : dans ce tableau, il n'y a pas l'effet inverse.*

*J-B. Soubieux : on peut ouvrir les postes en conseil municipal librement par contre pour les fermetures des grades, on ne le fait qu'une fois par an parce qu'avant, il faut qu'on passe devant une instance, le Comité social territorial.*

*V. Droin demande où en est l'organigramme.*

*J-B. Soubieux : il faut que je le finisse.*

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Lévêque fait la lecture des décisions prises sur délégations.*

### 11. QUESTIONS DIVERSES

*N. Charbaut signale des chenilles processionnaires dans les sapins vers le Clos des Goisses. Donc à faire vérifier. Elle demande si au niveau des interventions des pièges sont mis.*

*J-B. Souibux répond que les services mettent des pièges également.*

*D. Lévêque indique que les pièges sont moyennement efficaces mais ils sont mis et que la demande est bien notée.*

*J-B. Soubieux qu'il y a déjà eu une grosse intervention la semaine passée, ils ont retiré une centaine de nids.*

*D. Lévêque : on s'est contenté de louer la nacelle et ce sont nos services qui sont montés dans la nacelle.*

*N. Charbaut précise que c'est côté sud.*

*V. Droin demande si les diagnostics de performance énergétique des différents bâtiments sont terminés.*

*D. Lévêque indique qu'on les a déjà eu depuis longtemps, le PNRMR les avait réalisés. Depuis cette époque-là, de nombreux travaux ont été réalisés.*

*V. Droin : sur les logements ?*

*J-B. Soubieux précise que les devis sont validés, on attend l'intervention.*

*V. Droin indique qu'il y a 3 ans, il avait relayé la demande des habitants de la rue du Han et de la rue de l'épargne sur la mise en sens unique d'une des rues, dans un sens de l'une des rues et dans l'autre, de l'autre. A-t-on avancé ?*

*D. Lévêque : on va le faire, on a ressollicité les habitants. Vous vous rappelez que la première consultation donnait 50/50. Donc on a refait une consultation, il y a déjà quelques temps d'ailleurs, qui a donné une légère majorité pour 1 des 2 systèmes (je ne vous dirais pas lequel car je l'ai oublié), on va le faire. Je suis sûr que cela va susciter autant d'approbations que de désapprobations.*

*B. Parant évoque le souci des pompes à chaleur et des nuisances sonores qui en découlent notamment. Il évoque une pompe à chaleur si situant dans sa rue. Il demande s'il y a des règles ou des recours pour limiter ces nuisances.*

*D. Lévêque : 1 - il n'y a pas d'autorisation particulière pour mettre une pompe à chaleur donc tout individu peut mettre une pompe à chaleur chez lui sans en faire une demande à la mairie.*

*2- cela doit répondre effectivement à un volume de décibels qui lui est autorisé ou interdit. Donc nous nous sommes renseignés. Effectivement cela fait du bruit et cela fonctionne tout le temps. Est-ce que cela fonctionne l'été, j'en suis moins sûr car il n'y a pas besoin de chauffage.*

*B. Parant : oui mais cela fait climatisation*

*D. Lévêque : nous allons nous adresser à une administration de l'Etat, faire venir un contrôleur qui va vérifier le nombre de décibels. Si le nombre de décibels est supérieur à ce qui est autorisé, on s'adressera au propriétaire en lui disant que son appareil n'est pas valable ; si c'est en-dessous, on ne*



*pourra rien faire. Donc il y a peu de moyens. Dès que vous avez 4 m<sup>2</sup>, il faut déposer une demande mais une pompe à chaleur ne fait pas 4 m<sup>2</sup>.*

*V. Droin demande s'il n'y a pas de déclaration préalable car il y a une modification de l'aspect la façade.*

*Si cela ce se voit oui, répond M. Bouyé.*

*D. Lévêque : Mais là, c'est à l'arrière d'une cour. Ce n'est pas visible de la rue donc on ne peut lui imposer le SPR.*

*V. Dron indique qu'il y a sinon trouble anormal de voisinage.*

*D. Lévêque : cela devrait être mieux réglementé de façon à imposer aux acheteurs des dispositifs anti bruits.*

Il n'y a plus de question, M. le Maire lève la séance

Fin de séance : 19h34

Dominique LEVEQUE

Maire

Pierre CAZE

Secrétaire de séance

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 20**

**Acte : 7.1**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 9**

**Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)**

**Contre :**

**Abstentions : 6 (dont 2 pouvoirs)**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

|                                        |          |                     |
|----------------------------------------|----------|---------------------|
| Section de fonctionnement              | Dépenses | 7 851 323 €         |
|                                        | Recettes | 7 851 323 €         |
| Section d'investissement               | Dépenses | 6 699 284 €         |
|                                        | Recettes | 6 699 284 €         |
| <b>VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL</b> |          | <b>14 550 607 €</b> |



**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

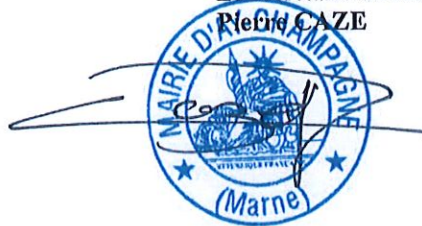
**Après avoir délibéré, à la majorité,**

**Pour 22 (dont 7 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont**

**Abstentions : 6 ( dont 2 pouvoirs : N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)**

**APPROUVE** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté par le Maire.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
**Pierre CAZE**



Le Maire  
**Dominique LEVEQUE**



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 21**  
**Acte : 7.1**

**En exercice : 33 Présents : 19**  
**Pouvoir : 9**  
**Pour : 28**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2024**

L'instruction comptable M57 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur, sans attendre le vote du compte administratif.

Une reprise anticipée des résultats est proposée et se présente comme suit :

|                |                                                       |                  |
|----------------|-------------------------------------------------------|------------------|
| Fonctionnement | Résultat de fonctionnement 2024                       | + 1 241 286,36 € |
|                | Résultat antérieur reporté                            | + 966 923,71 €   |
|                | Résultat à affecter                                   | + 2 208 210,07 € |
| Investissement | Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 | - 694 498,65 €   |



|                                                     |                                                              |                  |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                     | Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024 | - 1 133 635,00 € |
|                                                     | Besoin de financement de la section d'investissement         | - 1 828 133,65 € |
| Affectation en réserve en investissement R1068      |                                                              | 1 828 133,65 €   |
| Solde d'exécution d'investissement reporté (DI 001) |                                                              | - 694 498,65 €   |
| Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)         |                                                              | + 380 076,42 €   |

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**CONSTATE** les résultats de l'exercice 2024 tels qu'énoncés ci-dessus et dans la fiche de calcul ci-jointe.

**ENONCE** qu'en tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat sera établie après le vote du compte administratif 2024.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

Résultat 2024 pour BP 2025

Résultats Perception

|                              |                                                                                                   |                  |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| AY-CHAMPAGNE<br>Budget 60200 | FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL<br>DE L'EXERCICE 2024 POUVANT ETRE REPORTE<br>AU BP 2025 |                  |
|                              | COMPTE                                                                                            |                  |
|                              | ADMINISTRATIF                                                                                     | BUDGET PRINCIPAL |

|                                  |                                  | SOLDE         | DEPENSES     | RECETTES   |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------|------------|
| Restes à réaliser<br>au 31/12/24 | INVESTISSEMENT<br>FONCTIONNEMENT | -1 133 636,00 | 1 681 041,00 | 547 406,00 |

|                             |                                        |               |              |              |
|-----------------------------|----------------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Section<br>d'investissement | résultats propres à<br>l'exercice 2024 | -483 952,79   | 2 123 871,62 | 1 639 918,83 |
|                             | solde reporté<br>au 31/12/23           | -210 545,86   |              |              |
|                             | solde global<br>d'exécution            | -694 498,65   |              |              |
|                             | Solde d'exécution + restes à réaliser  | -1 828 133,65 |              |              |

|                                 |                                        |              |              |              |
|---------------------------------|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Section<br>de<br>Fonctionnement | résultats propres à<br>l'exercice 2024 | 1 241 286,36 | 6 499 263,20 | 7 740 549,56 |
|                                 | solde reporté<br>au 31/12/23           | 966 923,71   |              |              |
|                                 |                                        |              | négatifs     | positifs     |
|                                 | Résultat global<br>à affecter          | 2 208 210,07 |              | 756 377,85   |

|                        |            |               |               |
|------------------------|------------|---------------|---------------|
| Résultats cumulés 2024 | 380 076,42 | 10 304 175,82 | 10 684 252,24 |
|------------------------|------------|---------------|---------------|

|                            |                                                         |              |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|--------------|
| AFFECTATION<br>DU RESULTAT | En réserves en recettes d'investissement au compte 1068 | 1 828 133,65 |
|                            | Report en fonctionnement en recettes au compte 002      | 380 076,42   |

Certifié exact, le 31/03/2025  
Le Maire





**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 22  
Acte : 7.10**

**En exercice : 33 Présents : 19  
Pouvoir : 9  
Pour : 28  
Contre :  
Abstentions :**

**AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE  
CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE**

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des

opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**AUTORISE** le Maire à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 23**

**Acte : 7.1**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 9**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstentions :**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PARKING**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025 pour le budget annexe du parking, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

|                                             |          |                     |
|---------------------------------------------|----------|---------------------|
| Section de fonctionnement                   | Dépenses | 6 450,00 €          |
|                                             | Recettes | 6 450,00 €          |
| Section d'investissement                    | Dépenses | 268 070,00 €        |
|                                             | Recettes | 268 070,00 €        |
| <b>VOTE GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARKING</b> |          | <b>274 520,00 €</b> |

**Le Conseil Municipal,**

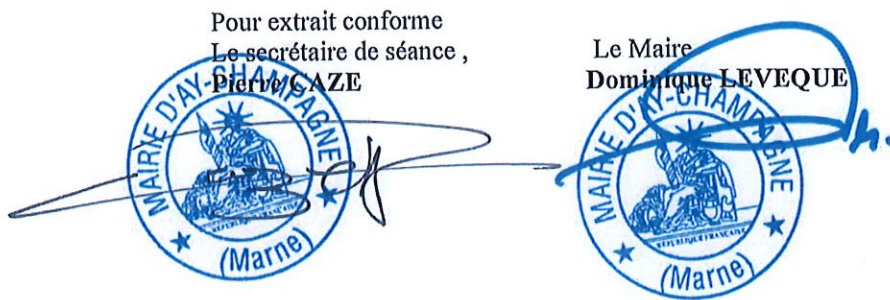
Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)**

**APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget annexe parking tel qu'il est présenté par le Maire.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
**Pierre CAZE**

Le Maire  
**Dominique LEVEQUE**



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 24**

**Acte : 7.2**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 9**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstentions :**

**Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2025**

L'état 1259 de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2024 a été notifié par les services de la Direction Général des Finances publiques. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux correspondants pour l'année 2025.

Pour rappel, l'augmentation des bases foncières, s'élève cette année à 1,7 %. Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que ceux votés en 2024.

|                                         | Bases effectives<br>2024 | Bases<br>prévisionnelles<br>2025 | Taux 2025<br>proposé | Produit fiscal<br>attendu |
|-----------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Taxe foncière<br>bâtie                  | 7 245 034                | 7 395 000                        | 41,65 %              | 3 080 018                 |
| Taxe foncière<br>non bâtie              | 1 393 650                | 1 418 000                        | 26,93 %              | 381 867                   |
| Taxe<br>d'habitation                    | 441 713                  | 397 000                          | 21,58 %              | 85 673                    |
| <b>Pour information en complément :</b> |                          |                                  |                      |                           |
| Allocations compensatrices              |                          |                                  |                      | 785 191                   |
| Coefficient correcteur                  |                          |                                  |                      | 359 373                   |

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et aux votes des taux d'imposition,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** de fixer les taux d'impositions applicables pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,58 %

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 25**

**Acte : 7.10**

**En exercice : 33 Présents : 19**  
**Pouvoir : 9**  
**Pour : 28**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

**ADMISSIONS EN NON VALEUR ET  
EN CREANCES ETEINTES**

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables.  
Parmi celles-ci figurent les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.  
Le montant des admissions en non-valeur présentées par la Société de Gestion Comptable d'EPERNAY s'élève à 7.325,19 €.

Certains de nos usagers de services payants se trouvent en situation dite de « rétablissement personnel ». Elle implique que pour sortir de leur surendettement, et suite à une décision juridique, un certain nombre de dettes soit purement et simplement effacé.

Un état de ces recettes irrécouvrables a été établi par la Société de Gestion Comptable d'Epernay. Le Conseil Municipal est habilité à autoriser son extinction et ne peut la refuser. Il s'agit d'un montant de 494,80 €.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG du 24 mars 2025,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir à A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)**

**DECIDE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 3949,93 € et l'admission en créances éteintes pour un montant de 494,80 €.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025-26**

**Acte : 7.5**

En exercice : 33 Présents : 19

Pouvoir : 9

Pour : 28

Contre :

Abstentions :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS SATELLITES  
POUR L'ANNÉE 2025**

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites. Ces montants intègrent l'avance votée lors du conseil du 27 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération n°27012025-04 du 27 janvier 2025,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** d'accorder une subvention :

- Au CCAS : 252 000,00 €
- A la MJCI : 85 000,00 €

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,  
**Pierre CAZE**



Le Maire  
**Dominique LEVEQUE**



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 27**

**Acte : 7.5**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 7**

**Pour : 24**

**Contre :**

**Abstentions :**

**V. Droin et M. Dansin ne prennent pas part au vote car font partie de conseil d'administration ; Ils ont chacun un pouvoir ( M. Droin a le pouvoir de N. Charbaut et M. Dansin a un pouvoir de M. Kerner).**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR  
2025 – COMMUNE DELEGUEE D'AY**

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

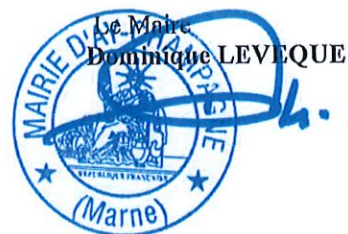
Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 7 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée d'Aÿ pour l'année 2025 selon le tableau joint

**IMPUTE** le montant des dépenses au budget 2025.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,  
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



| NOMS                                       | SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2024 | PROPOSITION<br>2025<br>SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>SPORTIVES</b>                           |                                         |                                                        |
| Association Sportive Laïque                | 5 850,90                                | 5 980,55                                               |
| Gymnastique l'Union                        | 4 027,00                                | 4 025,00                                               |
| Club Sportif Agéen                         | 3 819,70                                | 2 909,25                                               |
| Amicale des Coureurs Agéens                | 900,30                                  | 1 238,40                                               |
| Judo Club                                  | 2 251,75                                | 2 694,35                                               |
| Amicale des Anciens d'AY                   | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Billard Club                               | 415,20                                  | 415,20                                                 |
| TOTAL                                      | 17 591,85                               | 17 589,75                                              |
| <b>CULTURELLES</b>                         |                                         |                                                        |
| La Champenoise                             | 2 091,60                                | 2 274,40                                               |
| Chœur Vocalyse                             | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Comité de Jumelage                         | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Les Agéens                                 | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| AY FESTIV                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Centre Régional de la photographie         | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| AY-LENA                                    | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| L'OUTIL                                    | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| TOTAL                                      | 4 380,60                                | 4 563,40                                               |
| <b>SCOLAIRES</b>                           |                                         |                                                        |
| Coopérative Ecole Pierlot ( 148 x 4,25 €)  | 688,50                                  | 629,00                                                 |
| Coopérative Ecole Aubrac                   | école fermée                            |                                                        |
| Coopérative Maternelles (66 x 4,25 €)      | 340,00                                  | 280,50                                                 |
| TOTAL                                      | 1 028,50                                | 909,50                                                 |
| <b>AUTRES SUBVENTIONS</b>                  |                                         |                                                        |
| Entour'age                                 | 1 850,00                                | 1 850,00                                               |
| UNRPA                                      | 1 525,00                                | 1 525,00                                               |
| Jardin Compétence et Partage               | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| AMAP "la Gousse d'Ay"                      | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Zéro déchet                                | pas de dossier                          | pas de dossier                                         |
| Repair Café 51                             | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Mettre du cœur dans les épinards           | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Anciens combattants                        | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Féd. Nat. Anciens Combattants Afrique Nord | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Union Locale CGT                           | 2 000,00                                | 2 000,00                                               |
| Gentle Crevisse                            | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| AIR AY-CHAMPAGNE                           | 327,00                                  | pas de dossier                                         |
| LA PAM                                     | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| TRENTE EN JEUX                             | 327,00                                  | pas de dossier                                         |
| TOTAL                                      | 8 645,00                                | 7 991,00                                               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                       | <b>31 645,95</b>                        | <b>31 053,65</b>                                       |

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 28**  
**Acte : 7.5**

En exercice : 33 Présents : 19

Pouvoir : 7

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

V. Droin et M. Dansin ne prennent pas part au vote car font partie de conseil d'administration ; Ils ont chacun un pouvoir ( M. Droin a le pouvoir de N. Charbaut et M. Dansin a un pouvoir de M. Kerner).

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR  
2025 – COMMUNE DELEGUEE DE MAREUIL-SUR-AY**

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,



Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 7 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ pour l'année 2025 selon le tableau joint

**IMPUTE** le montant des dépenses au budget 2025.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,  
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

Subvention aux associations de Mareuil

| NOMS                                             | SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2023 | SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2024 | PROPOSITION<br>2025<br>SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>SPORTIVES</b>                                 |                                         |                                         |                                                        |
| Club de Ping Pong                                | 444,60                                  | 488,70                                  | 709,20                                                 |
| Club de Tennis                                   | 444,60                                  | 444,60                                  | 474,00                                                 |
| Les archers de Mareuil                           | 753,30                                  | 665,10                                  | 606,30                                                 |
| SSMA Football                                    | 400,50                                  | 797,40                                  | 1 164,90                                               |
| TOTAL                                            | 2 043,00                                | 2 395,80                                | 2 954,40                                               |
| <b>CULTURELLES</b>                               |                                         |                                         |                                                        |
| Maison de Mareuil                                | 8 500,00                                | 8 500,00                                | 8 500,00                                               |
| Singuila                                         | 1 300,00                                | 1 300,00                                | 1 300,00                                               |
| TOTAL                                            | 9 800,00                                | 9 800,00                                | 9 800,00                                               |
| <b>SCOLAIRES</b>                                 |                                         |                                         |                                                        |
| AIPE                                             | 1 000,00                                | 1 000,00                                | 1 000,00                                               |
| Familles Rurales de Mareuil                      | 1 000,00                                | 1 350,00                                | 1 350,00                                               |
| Coopérative primaire (67 x 4,25)                 | 246,50                                  | 280,50                                  | 284,75                                                 |
| Coopérative maternelle (41 x 4,25)               | 161,50                                  | 161,50                                  | 174,25                                                 |
| TOTAL                                            | 2 408,00                                | 2 792,00                                | 2 809,00                                               |
| <b>AUTRES</b>                                    |                                         |                                         |                                                        |
| AREH                                             | 1 000,00                                | 1 000,00                                | 1 000,00                                               |
| Anciens combattants                              | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Les amis Notre Dame du Gruguet                   | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Comité indépendant des festivités<br>maroitières | 327,00                                  | 327,00                                  | pas de dossier                                         |
| TOTAL                                            | 1 981,00                                | 1 981,00                                | 1 654,00                                               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>16 232,00</b>                        | <b>16 968,80</b>                        | <b>17 217,40</b>                                       |

La maison de Mareuil comprend les clubs :

d'aquarelle - billard - informatique - gymnastique

paradis ludique - poker - randonnée - tir air comprimé et confrérie ST Eloi



**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025-29**

**Acte : 7.5**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 9**

**Pour : 27**

**Contre :**

**Abstentions :**

**N. Bonanfant ne participe pas au vote fait partie d'un conseil d'administration**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR  
2025- COMMUNE DELEGUEE DE BISSEUIL**

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Bisseuil pour l'année 2025 selon le tableau joint

**IMPUTE** le montant des dépenses au budget 2025.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025



Subvention aux associations de Bisseuil

| NOMS                    | SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2023 | SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2024 | PROPOSITION<br>2025<br>SUBVENTION DE<br>FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>SPORTIVES</b>        |                                         |                                         |                                                        |
| FCER Football           | 429,90                                  | entente avec Mareuil                    | entente avec Mareuil                                   |
| TOTAL                   | 429,90                                  |                                         |                                                        |
| <b>CULTURELLES</b>      |                                         |                                         |                                                        |
| Les Dingos du Rire      | pas de dossier                          | pas de dossier                          | pas de dossier                                         |
| Les Flaveux             | 327,00                                  | pas de dossier                          | pas de dossier                                         |
| TOTAL                   | 327,00                                  |                                         |                                                        |
| <b>AUTRES</b>           |                                         |                                         |                                                        |
| OASIS - club 3e âge     | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| UNC Anciens combattants | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| Les amis de l'Eglise    | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| les Mains de fée        | 327,00                                  | pas de dossier                          | pas de dossier                                         |
| FESTI BISSEUIL          | 327,00                                  | 327,00                                  | 327,00                                                 |
| TOTAL                   | 1 635,00                                | 1 308,00                                | 1 308,00                                               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>    | <b>2 391,90</b>                         | <b>1 308,00</b>                         | <b>1 308,00</b>                                        |

**ADMR 3 Vallées** : Cette association ne figure pas dans le tableau, le siège étant sur Ambonnay .  
 Néanmoins une subvention de 500 € est proposé.

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire.  
M. Pierre Cazé

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 30**

**Acte : 7.5**

**En exercice : 33 Présents : 18**

**Pouvoir : 8**

**Pour :**

**Contre :**

**Abstentions :**

**M. Droin sort de la salle et ne prend pas part au vote car est président de cette association ( et il a le pouvoir de Mme Charbaut)**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASL SECTION TENNIS**

Comme les trois années précédentes, la section tennis de l'ASL sollicite une participation financière de la commune pour l'aider au financement de la location de terrains couverts de Magenta utilisés pendant la saison hivernale.

Le montant annuel pour 2024/2025 se monte à 3 150 €.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le courriel de M. Droin en date 1 er mars 2025,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,



Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 8 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la section tennis de l'ASL d'un montant de 1 575€ pour le financement de la location de terrains couverts à Magenta.

**IMPUTE** le montant des dépenses au budget 2025.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,  
**Pierre CAZE**



Le Maire  
**Dominique LEVEQUE**



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 31  
Acte : 7.5**

**En exercice : 33 Présents : 19**  
**Pouvoir : 9**  
**Pour : 28**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BILLARD CLUB AGEEN**

Le Conseil Municipal peut, sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

Le Billard Club Agéen demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de les aider à couvrir leurs dépenses d'électricité de l'année 2024.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.600 € au Billard Club Agéen.

**Le Conseil Municipal,**  
Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger**



donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.600 € au Billard Club Agéen.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 32**

**Acte : 4.1.1**

En exercice : 33 Présents : 19

Pouvoir : 9

Pour : 28

Contre :

Abstentions :

**PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de pouvoir procéder au recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques de la commune d'AY-CHAMPAGNE, il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia MEHENNI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Vu le Code général de la fonction publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)



**APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

|                                                          | Tableau actuel | Proposition | Nouveau<br>Tableau |
|----------------------------------------------------------|----------------|-------------|--------------------|
| Technicien territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe | 0              | + 1         | 1                  |

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 18 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, , Arnaud Jacquart, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représentée par Léa Graincourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay représentée par P. Cazé ; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquart ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :** Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Ay-Champagne et de la commune déléguée d'Ay ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 31032025- 33**

**Acte : 4.2.1**

**En exercice : 33 Présents : 19**

**Pouvoir : 9**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstentions :**

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON  
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Les espaces verts de la commune d'AY-CHAMPAGNE requièrent un entretien constant et plus particulièrement en période estivale. L'activité touristique, quant à elle, augmente considérablement sur cette même période. Aussi, afin de garantir un service public de qualité, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel supplémentaire.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia MEHENNI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'accord de la CAG en date du 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ( dont 9 pouvoirs : F. Bianchini donne pouvoir à L. Graincourt ; A. Michaut donne pouvoir à P. Cazé ; M. Bierel donne pouvoir à T. Bouyé ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux ; M. Baudette donne pouvoir A. Jacquart ; M. Kerner donne pouvoir à M. Dansin ; B. Parant donne pouvoir à C. Dumont ; N. Charbaut donne pouvoir à V. Droin ; R. Lefèvre donne pouvoir à J-F. Rondelli)

**DECIDE** le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents tels que définis ci-dessous :

| CADRE D'EMPLOIS       | FONCTION                           | DUREE  | SUR UNE PERIODE ALLANT      | Durée hebdomadaire de service |
|-----------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------------------------|
| Adjoint technique     | Agent polyvalent des espaces verts | 6 mois | Du 01/04/2025 au 31/10/2025 | 35 h                          |
| Adjoint du patrimoine | Agent d'accueil touristique        | 5 mois | Du 01/05/2025 au 30/09/2025 | 18h                           |

**DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade de recrutement.

**INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
Pierre CAZE

Le Maire  
Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/04/2025  
Affichage en mairie le : 04/04/2025